



LANGUEDOC-ROUSSILLON



Charte
Qualité
DES RÉSEAUX
D'EAU POTABLE
ET D'ASSAINISSEMENT



Qualité des réseaux d'eau
potable et d'assainissement
09/11/2017
Vergèze

Financée et pilotée par :



Hébergée et
administrée
par :





SOMMAIRE

1. **LA CHARTE QUALITÉ : qu'est-ce que c'est ?**
2. **HISTORIQUE** : Languedoc-Roussillon, pourquoi une Charte qualité ?
3. **L'ANIMATION, UNE SPECIFICITE DU LANGUEDOC ROUSSILLON** :
l'organisation, quelques chiffres
4. **EN PRATIQUE** : déroulé d'un chantier sous Charte, les temps forts
5. **LES PERSPECTIVES**

1. LA CHARTE QUALITÉ : qu'est-ce que c'est ?

Outil à destination de l'ensemble des acteurs et parties prenantes des travaux de création, de reconstruction ou de réhabilitation de réseaux d'eau potable ou d'assainissement

Démarche collective => Pérennité des réseaux

Schéma directeur

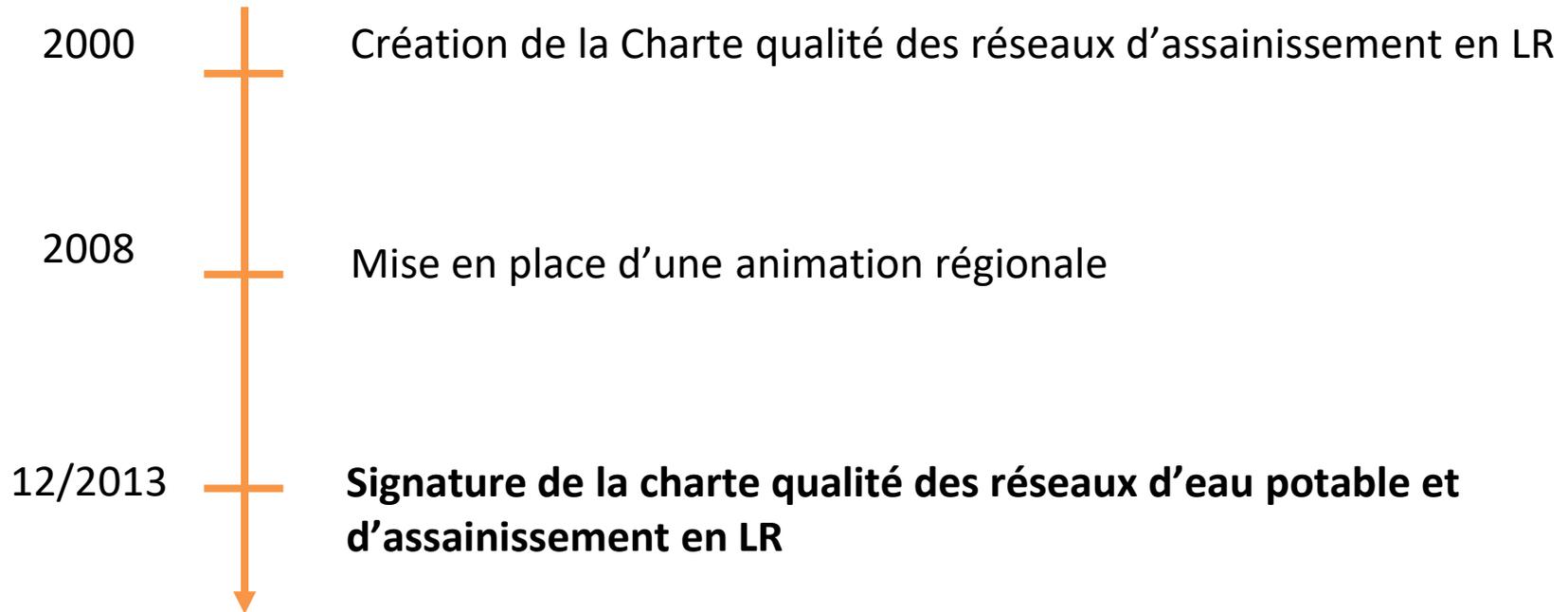


Réception des réseaux

“Rappelle et précise le rôle de chaque intervenant et les différentes étapes d'une opération”

“C'est un cadre de bonnes pratiques”

2. HISTORIQUE : en LR



Juin 2016 : Obligatoire pour toutes les opérations d'eau potable et d'assainissement subventionnées de plus de 150 000 euros HT

2. HISTORIQUE

Pourquoi mettre en place une Charte ?



- 20 % des effluents collectés polluent
- Des défauts fréquemment relevés
- Une Réhabilitation prématurée

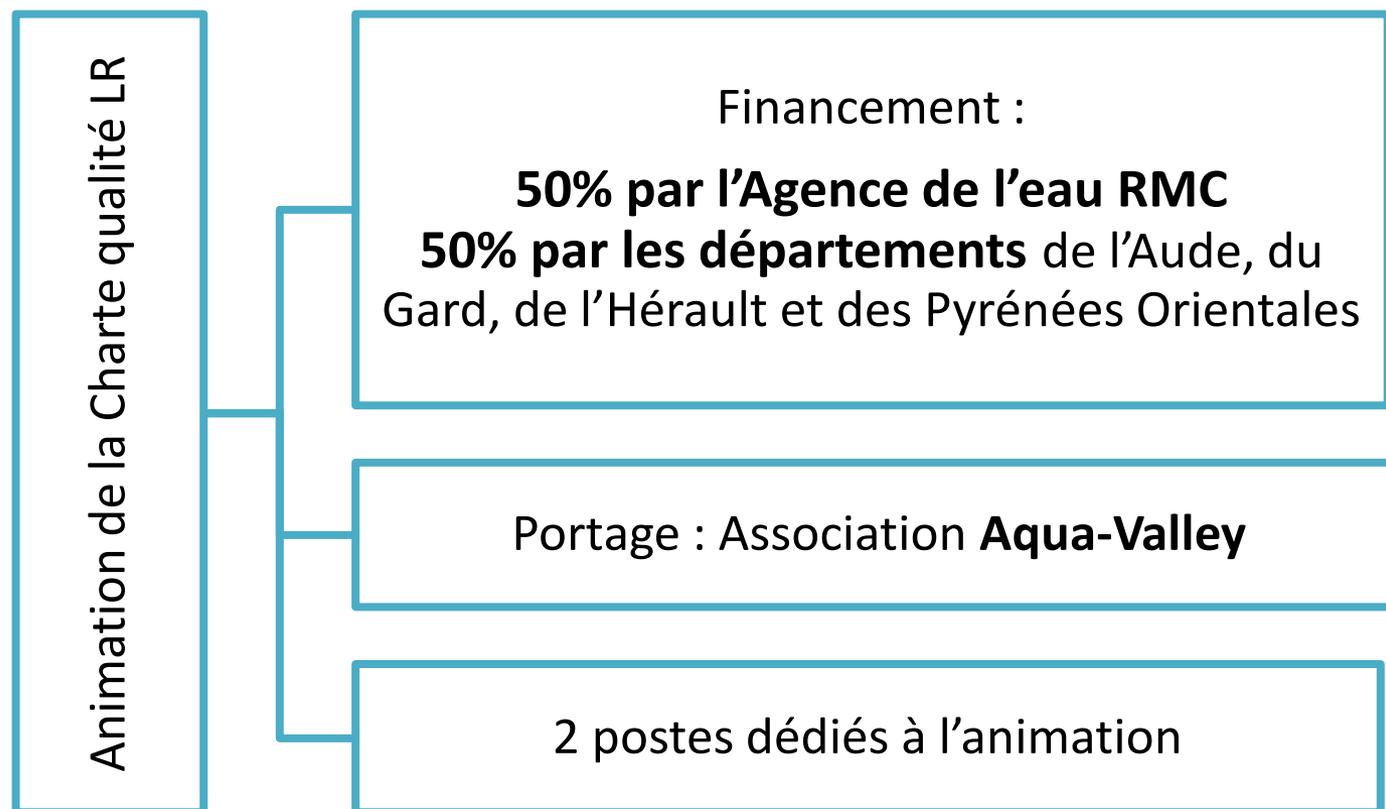


- $\frac{1}{4}$ des volumes d'eau produit perdus
- Dégradation de la qualité
- Renouvellement prématuré des réseaux



3. L'ANIMATION, UNE SPÉCIFICITÉ DU LR : L'organisation

2008 : Mise en place de la mission d'animation de la Charte





3. L'ANIMATION

Technique

- Suivre des chantiers, accompagner les collectivités et recenser les difficultés et les besoins des acteurs
- Organiser et animer des groupes de travail pour l'élaboration d'outils

Pilotage

- Organiser et animer les comités de pilotage (financeurs)
- Organiser et animer les comités de suivi (acteurs et partenaires)

Promotion

- Promouvoir les principes de la Charte (sensibilisation et communication)
- Organiser des journées de formation sur la Charte et sur des thématiques précises à destination des personnels techniques et élus

3. L'ANIMATION, UNE SPÉCIFICITÉ DU LR : Quelques chiffres entre 2008 et 2016

65 chantiers suivis

432 réunions de chantiers

De 50 à **2 200** contacts aujourd'hui

2 lettres d'informations /an

1 site internet dédié

26 outils disponibles dont **14** réalisés par la Charte LR

Évolution des règles d'attributions des subventions de l'Agence de l'eau RMC :

500 000 € —————→ **150 000 €**

0 € —————→ **150 000 €**





4. EN PRATIQUE : Le déroulé d'un chantier sous Charte

Définition et Conception du projet

- Schéma Directeur approuvé
- Définition du programme (contexte, objectifs, besoins...) par le Maître d'ouvrage
- Engagement du chantier sous charte par délibération
- Choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Réalisation des études préalables *
- Élaboration du dossier de consultation du maître d'œuvre (MOE)
- Choix du MOE et du coordinateur SPS **selon le principe du mieux disant**
- Réalisation d'études complémentaires si nécessaire
- Élaboration du DCE entreprises travaux et entreprises de contrôles externe (COFRAC)

Appel d'offres et Travaux

- Choix de l'entreprise travaux et entreprise de contrôle (externe COFRAC)
- Préparation du chantier*
- Plannings des travaux et contrôles externe
- Travaux selon les règles de l'art
- Contrôles de réception *

Réception Exploitation

- Réception: validation des contrôles par le maître d'ouvrage, solde des financements
- Réunion qualité du chantier
- Exploitation



4. EN PRATIQUE : Le déroulé d'un chantier sous Charte

Les Etudes préalables:

- Etude géotechnique
- Etude de l'habitat
- Etude topographique
- Etude des besoins en incendie
- Dimensionnement hydraulique
- Diagnostic de l'état des conduites existantes
- Encombrement du sous sol
- Diagnostic amiante

Préparation du Chantier:

- 1 mois minimum
- 2 OS
- DAQ à remplir par l'entreprise travaux



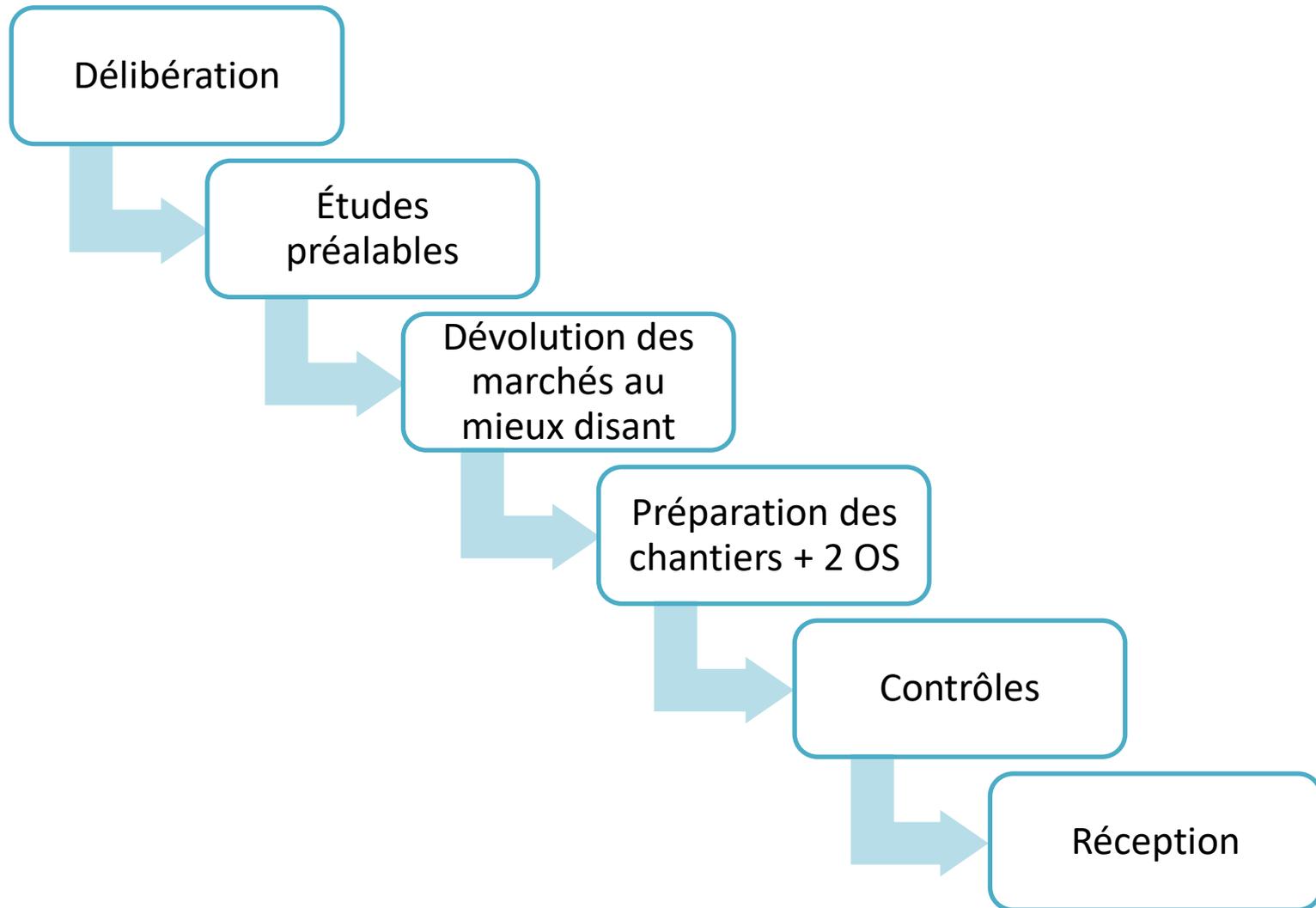
4. EN PRATIQUE : Le déroulé d'un chantier sous Charte

Contrôles préalables à la réception:

- Contrôle de compacité
- Etanchéité
- Passage Caméra

- Contrôle de compacité (entreprise extérieure)
- Nettoyage, rinçage et désinfection
- Analyses (qualité de l'eau) réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé
- Épreuve sous pression et essais sur les équipements
- Contrôles caméra éventuels

4. EN PRATIQUE : Les temps forts de la Charte qualité



4. EN PRATIQUE : Le suivi de chantier par l'animation

- Présente la Charte à la fin du Schéma directeur
- Vérifie le DCE MOE
- Observe l'analyse des offres de maîtrise d'œuvre
- Participe aux réunions AVP et PRO
- Vérifie le DCE entreprises
- Observe l'analyse des offres des entreprises
- Participe à la réunion de préparation du chantier
- Participe à des réunion de chantier (au moins 1/mois)
- Participe à la réunion de réception-bilan

**AU REGARD DES
PRESCRIPTIONS
DE LA CHARTE**

A chaque étape, l'animation propose et diffuse les outils mis à disposition



4. EN PRATIQUE : les groupes de travail et les outils

Les groupes de travail :

- [Intégration des aménageurs privés](#)
- [Guide d'Aide au choix des matériaux de canalisations](#)
- [Réflexion sur le réemploi des matériaux](#)

Les outils :

- [Attestation de réalisation d'un chantier sous Charte qualité](#)
- [Procédure type d'un chantier suivi](#)
- [Modèle de délibération](#)
- [Fiche DT-DICT](#)

Cliquez sur les liens ci-dessus pour retrouver les groupes de travail et les outils de la Charte qualité sur son site internet



5. LES PERSPECTIVES

Novembre 2017 :

- 14/11 : 4^{ème} réunion du GT Choix des matériaux de canalisations (Béziers)
- 28/11 : Comité technique Déchets (ASTEE)
- 30/11 : **Journée d'information sur la réception des réseaux d'assainissement (Perpignan)**

Décembre 2017 :

- 05/12 : Café Découverte Charte qualité – Puisserguier (34)
- 14/12 : Comité des Chartes nationales
- 18-19-20/12 : Formation CNFPT sur les nouveaux CCTP (fascicules 70 et 71)

2018... rencontrer les EPCI, réunions d'informations avec les aménageurs privés...



POUR PLUS D'INFORMATIONS

www.chartes-qualite-lr.org

**Laetitia CANTAREL, Animatrice
04.34.88.34.53 – 06.52.36.45.64**

**Chloé MIGAYRON, Chargée d'opérations
04.34.88.34.54 – 07.83.05.91.38**

contact@chartes-qualite-lr.org



LANGUEDOC-ROUSSILLON



**MERCI ET BON CHANTIER
SOUS CHARTE**

Le GARD



LA POLITIQUE DE L'EAU

Charte qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement

AMF 30 – Animation de la Charte qualité

L'eau : un enjeu majeur

- Tension sur la ressource en période estivale.
Inondations en automne
- Impacts du tourisme sur les usages de l'eau et sur les milieux aquatiques
- Forte pression démographique, changement climatique → tensions entre les usagers et les ressources

Gestion qualitative de la ressource

- Une qualité générale des cours d'eau contrastée
(carte risque de non atteinte du bon état écologique) 
- Une dégradation significative de la ressource par les pollutions diffuses
(carte risque de non atteinte du bon état chimique) 
- Un niveau de performance des ouvrages d'assainissement à améliorer
(carte non-conformité stations d'épuration) 

De nouveaux maîtres d'ouvrage

- La compétence eau/assainissement était une compétence exclusive des communes
- Loi NOTRE  transfert aux EPCI à fiscalité propre au plus tard le 1^{er} janvier 2020
(carte SDCI 2016-2020) 
- Etudes de transfert de compétences en cours (8 études suivies par la DEVPN)

Volet eau du Contrat territorial

- Enveloppe fermée (1 M€ de crédits départementaux du pacte dédiés à l'eau + 1M€ de crédits de l'Agence de l'Eau)
- Pour soutenir les opérations de renouvellement d'équipements d'eau potable et d'assainissement en zone rurale
- Une seule aide possible tous les 2 ans
- Taux d'aides 25% Département + 25% Agence

Contrat Département-Agence

- Enveloppe annuelle de l'ordre de 5 M€
- Pour soutenir les opérations d'intérêt départemental répondant à des objectifs environnementaux ou sanitaires :
 - recherches de ressources de substitution pour les ressources en déficit
 - traitements de l'eau
 - amélioration des ouvrages avec gain environnemental avéré



Modalités d'instruction

- Le Département est guichet unique pour l'instruction des dossiers et verse les aides de l'Agence
- Transmission des dossiers au Département avant le 1^{er} octobre de l'année n-1
- Composition du dossier : formulaire de demande d'aide, avant-projet, délibération de la collectivité s'engageant à réaliser les travaux selon les principes la Charte Qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement en LR
- Visite de contrôle à l'issue des travaux

Perspectives

- Effet levier maximal sur l'investissement dans les travaux publics
- Renégociation du partenariat avec l'Agence de l'Eau en 2018: 11^e programme d'intervention
- Axes de la politique départementale :
 - ✓ Poursuite de l'appui aux dossiers de Déclaration d'utilité publique des captages
 - ✓ Prise en compte des systèmes d'assainissement dans les objectifs d'amélioration de l'état des cours d'eau
 - ✓ Renforcement de l'accompagnement des collectivités :
 - Par les services du Département
 - Par le biais de la création de l'Agence Technique Départementale du Gard

Le GARD



LA POLITIQUE DE L'EAU

Merci de votre attention

Intervenant: Nadège DOURIEZ
Directeur de l'Eau et de la Valorisation du Patrimoine Naturel

Vergèze - 09/11/2017

ECHEANCE ET RISQUE DE NON ATTEINTE DU BON ETAT ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU

SDAGE 2016 2021

Edtion juin 2016

Echéance et risque de non atteinte ou de dégradation des cours d'eau :

- 2015 Absence de risque
- 2015 Risque faible
- 2015 Risque fort
- 2021 Risque faible
- 2021 Risque fort
- 2027 Risque fort

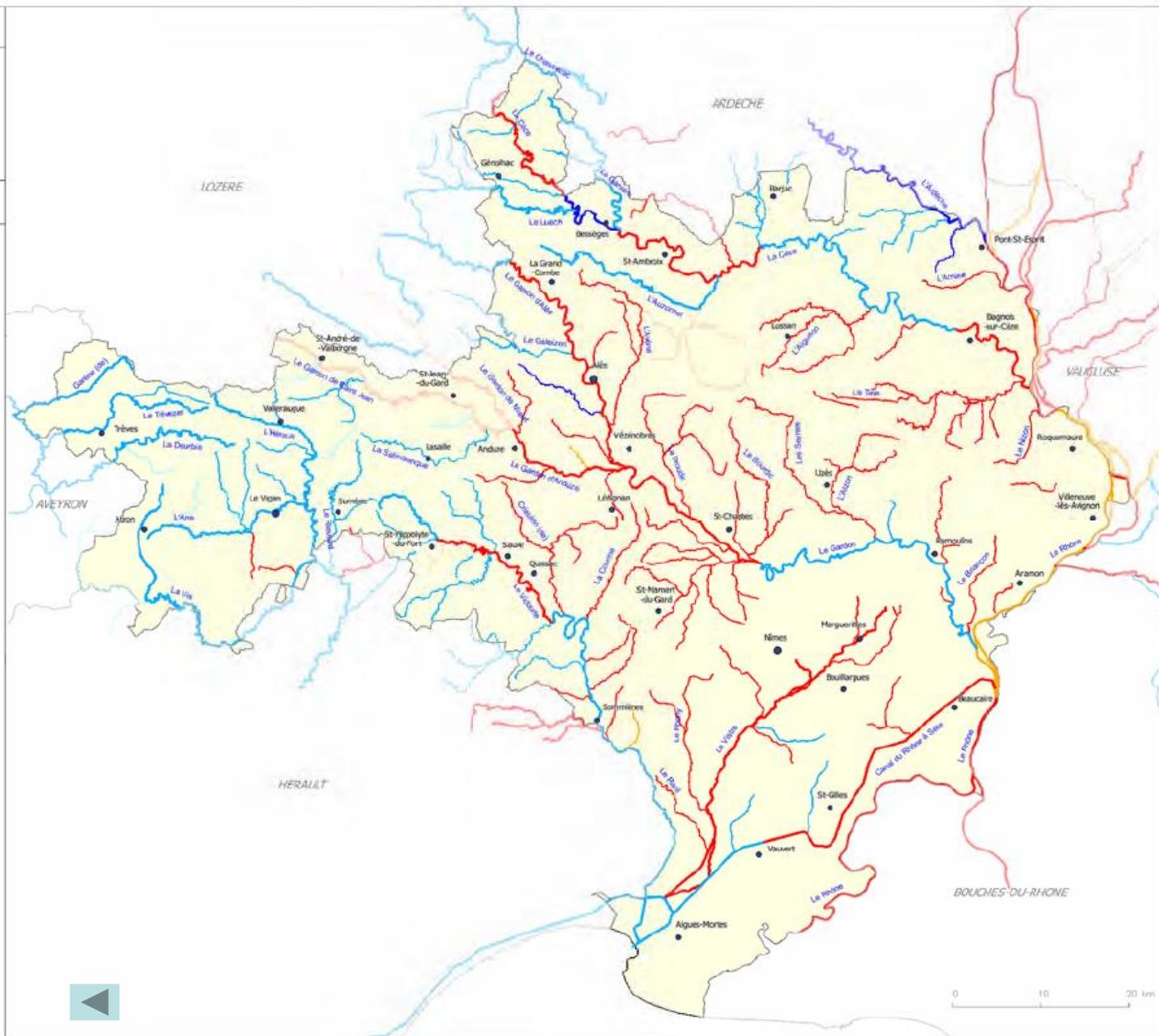
Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

Limites administratives :

- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
 - © IGN - BD Cartho ® version 3.1
 - © BD Carthage - SANDRE



ECHÉANCE ET RISQUE DE NON ATTEINTE DU BON ETAT CHIMIQUE DES COURS D'EAU

SDAGE 2016 2021

Edition : juin 2016

Echéance et risque de non atteinte ou de dégradation des cours d'eau :

- 2015 Absence de risque
- 2015 Risque faible
- 2015 Risque fort
- 2027 Risque fort

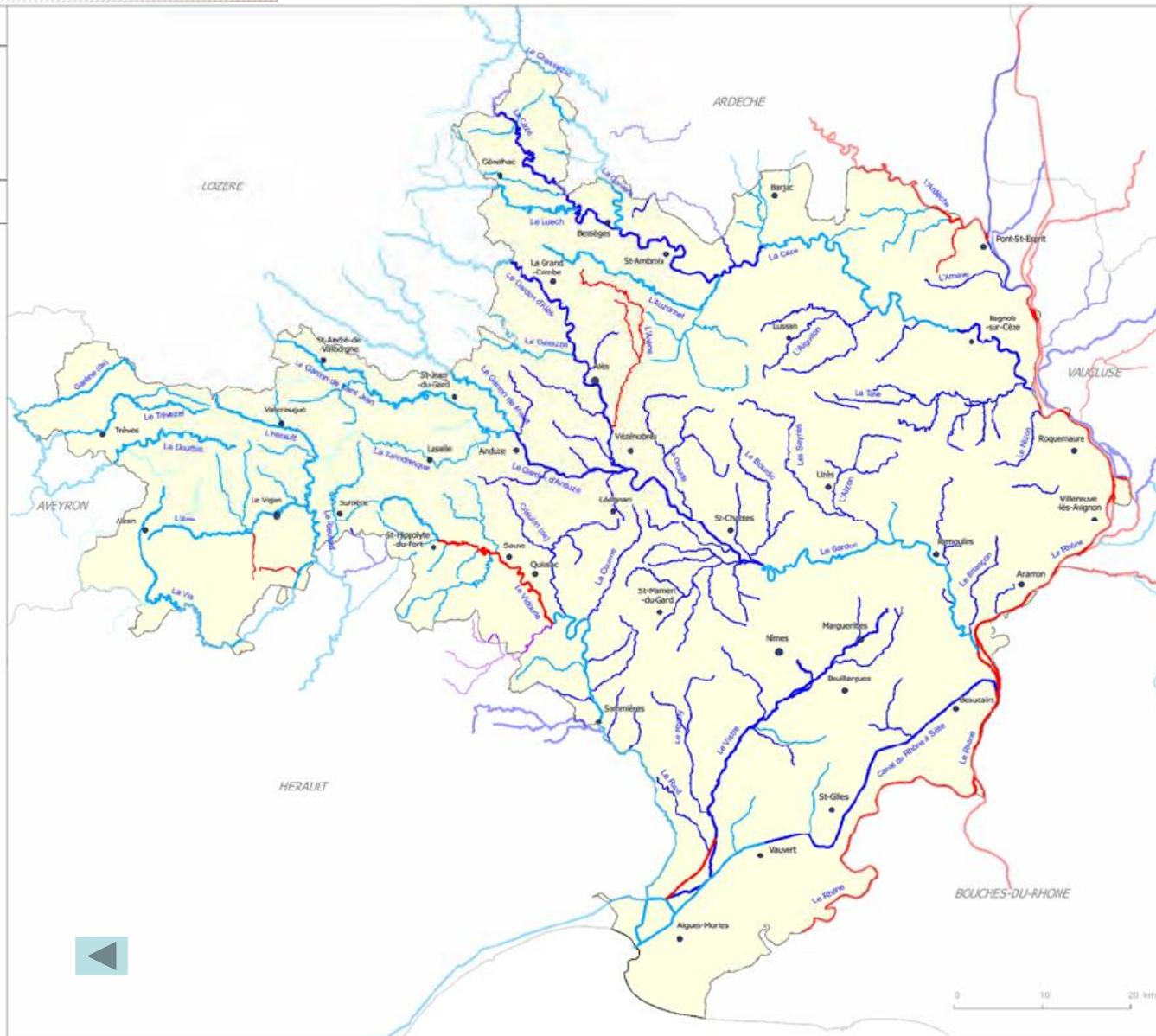
Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

Limites administratives :

- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- IGN - BD Cartho version 3.1
- BD Carthage - SANDRE





NON CONFORMITE DES STATIONS D'EPURATION

Année 2014

Edition novembre 2016

Non conformité des stations d'épuration :

- Européenne
- Locale

Collectivités ayant la compétence assainissement collectif :

- ☐
- CA Alès Agglomération
- Commune ayant la compétence assainissement collectif
- CC Terre de Camargue
- CC du Pays Grand Comblan
- CA Nîmes Métropole
- CA du Grand Avignon
- SI d'Assainissement Vidourle et Bénovie
- SI d'Evacuation traitement des eaux usées de Haute Braune
- SI de la maison de l'eau (ex Basse Tave)
- SI des eaux Remoullins Saint Bonnet du Gard
- SM Transport traitement eaux usées d'Aubord
- SIVOM du Pays Viganais
- SIVOM du Moyen Rhony
- SIVOM de la région de Colorgues
- SIVOM de la région de Bessèges
- SIAEP et assainissement de Saint Laurent la Vernède
- SIAEP et assainissement de Lrac
- SI d'aménagement de l'Esperou
- SI de gestion de l'assainissement collectif (SIGAC)
- SI d'assainissement de Bagnols sur Ceze et sa région sabre

Limites administratives :

- ☐ Département du Gard
- ☐ Départements limitrophes

Source et date des données :
 - © IGN - BD Cartho ® version 3.1
 - © BD - Carthage - SANDRE

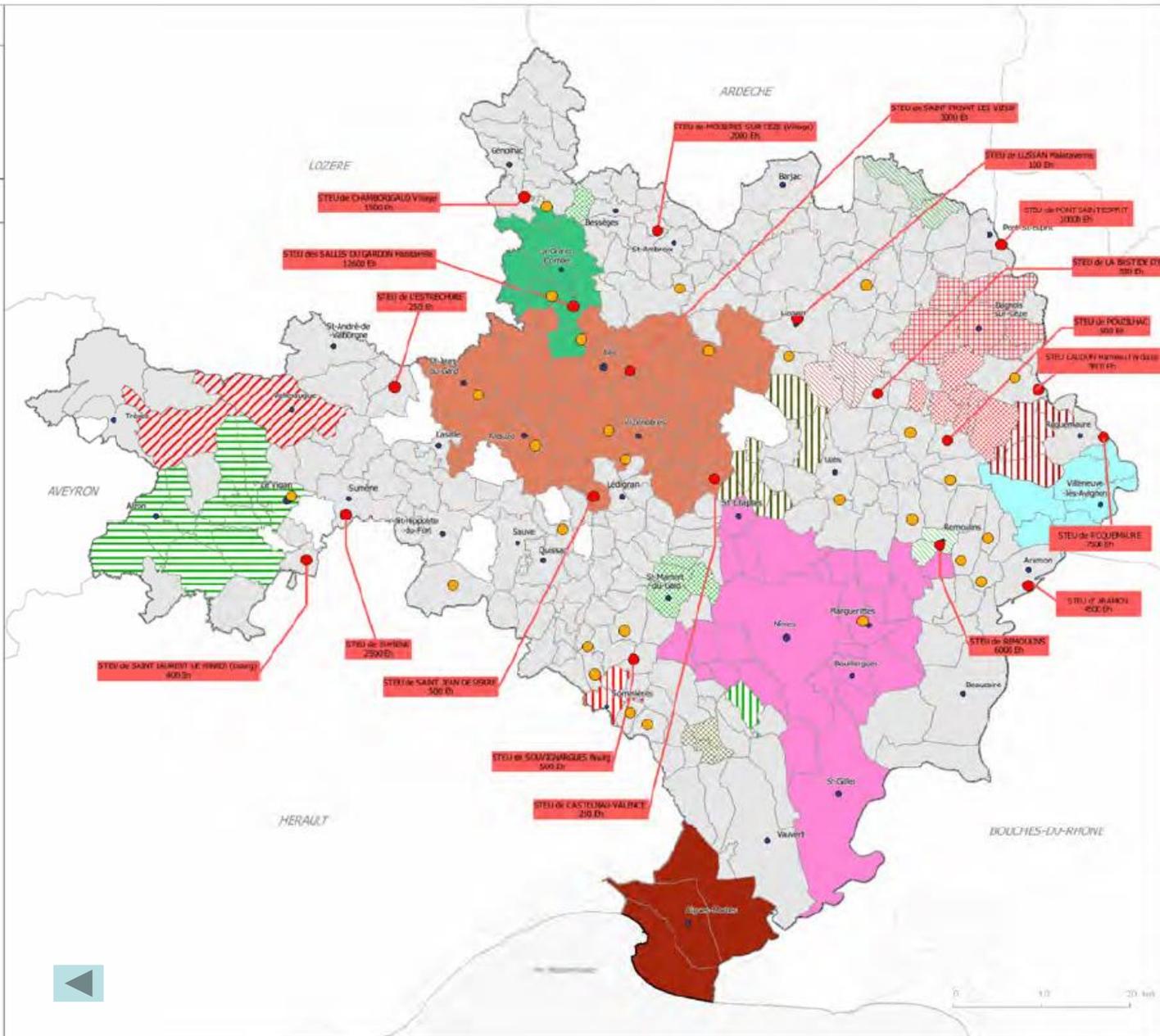
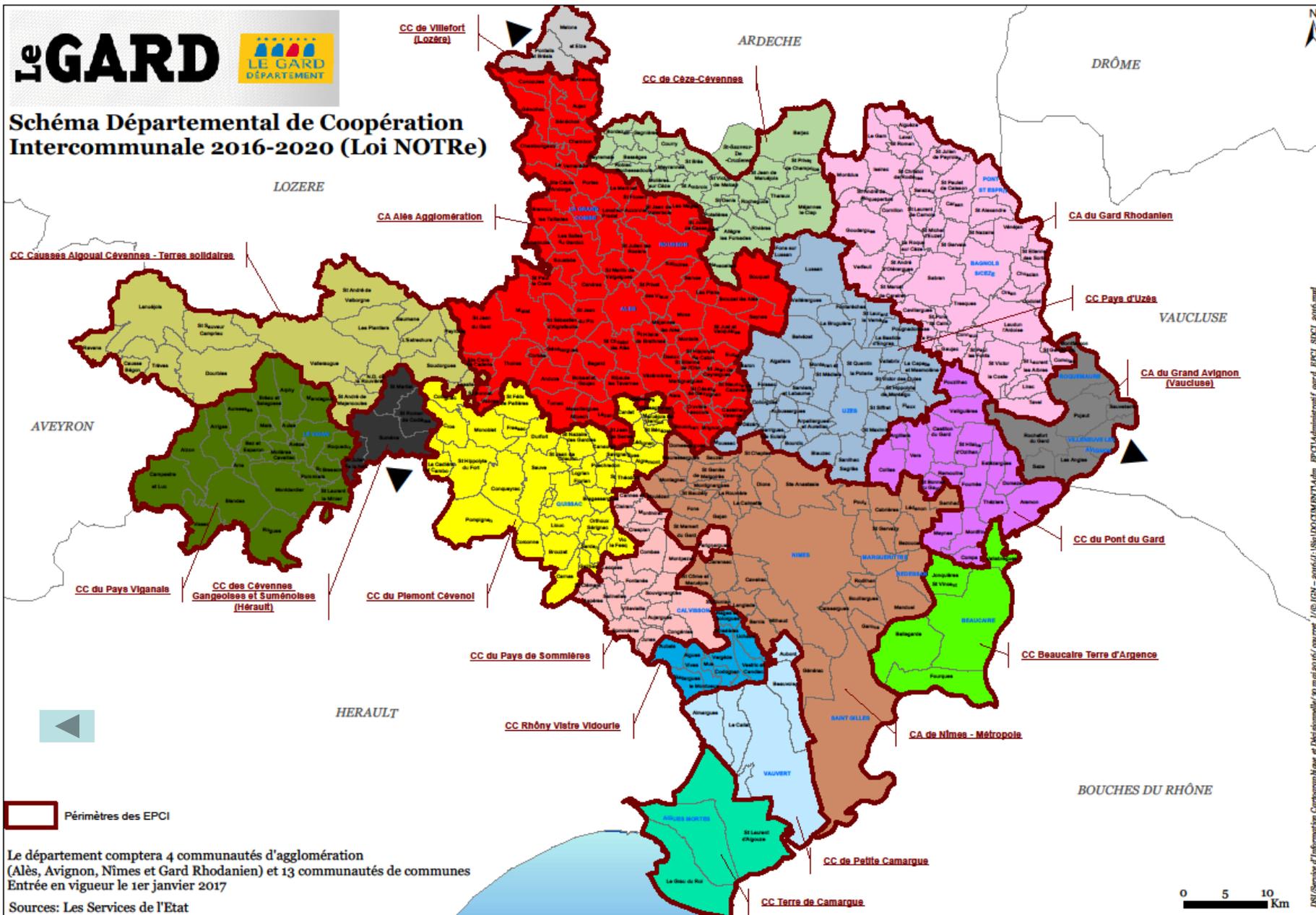


Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2016-2020 (Loi NOTRE)



Périmètres des EPCI

Le département comptera 4 communautés d'agglomération (Alès, Avignon, Nîmes et Gard Rhodanien) et 13 communautés de communes
Entrée en vigueur le 1er janvier 2017

Sources: Les Services de l'Etat

Contrat Département-Agence

	Taux Agence	Taux Département
Etudes	50%	25%
Traitement de l'eau distribuée	30 %	25%
Substitution de prélèvement sur ressources déficitaires	50%	25 %
Economies d'eau avec gain environnemental (secteurs en déficit)	Jusqu'à 80%	0 à 25%
Amélioration performance réseaux assainissement et stations d'épuration en milieu sensible	30%	25%
Réhabilitation des ANC (forfait par installation réhabilitée, limité à 3 forfaits en cas d'ANC regroupé)	3000 €	1000 €

